

---

# Conditions Générales de Vente

Applicables à compter du 01 janvier 2017

## DEFINITIONS

Client : co-contractant d'Olivier Giardella

Formation intra-entreprise : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un Client réalisée dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à la disposition par le Client.

## OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les ventes de prestations de formation effectuées par Olivier Giardella sont soumises aux présentes conditions générales auxquelles le Client déclare adhérer sans restriction ni réserve.

## DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le Client passe commande par courrier ou mail adressé à Olivier Giardella en retournant la convention de formation ou le contrat de formation signé par ses soins.

La convention simple de formation professionnelle continue est rédigée & envoyée par Olivier Giardella. Celle-ci est établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à Olivier Giardella un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

Avant de signer la convention ou le contrat de formation, le Client doit s'assurer que les prestations de formation détaillées dans le programme de formation annexé à la convention ou au contrat de formation correspondent à ses besoins.

En cas d'émission d'un devis préalable, le devis établi par Olivier Giardella est valable 3 mois. Tout devis accepté, devra porter la mention "Bon pour accord" et la signature du Client ou du représentant légal (pour une personne morale) ainsi que le cachet commercial (pour les entreprises).

Une attestation de stage peuvent-être adressées au Client sur demande.

---

## CONDITIONS FINANCIERES DES FORMATIONS INTRA-ENTREPRISE

Une proposition commerciale et financière sera préalablement établie par Olivier Giardella. Un acompte de 30% sera versé par le Client à la signature de la commande.

Le complément est dû à réception des différentes factures émises au fur et à mesure de l'avancement des formations.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, Olivier Giardella se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

## REPLACEMENT D'UN PARTICIPANT

Olivier Giardella offre au Client la possibilité de remplacer un ou plusieurs participant(s) sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée, Toute demande de remplacement devra être adressée par mail ou par téléphone. Le nombre de participants est décidé en amont de la formation, et figure sur la convention de formation ou le contrat de formation.

## CONDITIONS D'ANNULATION DES FORMATIONS PAR LE CLIENT

Toute annulation de formation intra-entreprise par le Client doit être communiquée par écrit.

- Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 21 jours calendaires et au moins 8 jours calendaires avant la session de formation, 50% du montant de la formation sera facturée par Olivier Giardella à ce dernier.
- Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 8 jours calendaires avant la session de formation, 100% du montant de la formation sera facturée par Olivier Giardella à ce dernier.

## CONDITIONS D'ANNULATION DES FORMATIONS PAR OLIVIER GIARDELLA

En cas d'annulation d'une formation du fait d'Olivier Giardella, les versements déjà effectués par le Client lui seront intégralement remboursés.

## PRIX ET REGLEMENTS

Les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Les frais de déplacement, hébergement, nourriture et autres frais éventuels font l'objet d'une tarification en sus. Toute formation commencée est due en entier. Les tarifs de base sont indiqués dans la grille de tarifs suivante :

Formations SIG	Module 1	Module 2	Module 3
<b>NIVEAU 1 - Initiation</b>			
MapInfo Pro™ Géomarketing	1 050 €	1 050 €	1 050 €
<b>NIVEAU 2 - Perfectionnement</b>			
MapInfo Pro™ Géomarketing	1 200 €	1 200 €	1 200 €
<b>NIVEAU 3 - Spécifique</b>			
MapInfo Pro™ & RouteFinder Géomarketing	1 200 €	1 200 €	1 200 €
Les tarifs s'entendent pour un groupe jusqu'à 4 personnes			
Formations Humaines	Module 1	Module 2	Module 3
<b>Mind Mapping</b>			
Préparer & animer vos Réunions ou Prises de paroles	1 200 €	1 200 €	
<b>Formation de formateurs</b>			
Formateur occasionnel : concevoir & animer vos formations	1 300 €	1 300 €	1 300 €
<b>Prise de parole en public</b>			
Préparer & Réussir vos présentations	1 400 €	1 400 €	1 400 €
Les tarifs s'entendent pour un groupe jusqu'à 8 personnes			

---

Au-delà de 4 personnes (formations SIG), ou 8 personnes (formation humaines), les prix sont fonction du nombre de participants. Les prix peuvent évoluer à tout moment. Toutefois, le prix à payer est celui figurant sur la convention de formation ou le contrat de formation.

Les factures sont payables en euros, à 30 jours date de facture, sans escompte et à l'ordre de Olivier Giardella par chèque ou par virement bancaire.

Tout retard de paiement pourra générer une majoration des montants dus par l'application de pénalités de retard. Le taux des pénalités de retard est de 3 fois le taux de l'intérêt légal.

Conformément à l'article D. 441-5 du Code de Commerce, le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au douzième alinéa du I de l'article L. 441-6 du même Code est fixé à 40 euros.

## REGLEMENT PAR UN OPCA

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement par mail ou par téléphone ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCA qu'il aura désigné.

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si Olivier Giardella n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

## REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un Client passerait une commande à Olivier Giardella, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), Olivier Giardella pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

---

## PROPRIETE INTELLECTUELLE

Dans le cadre de ses formations, OLIVIER GIARDELLA met à la disposition d'utilisateurs des supports écrits. Les supports écrits remis au(x) utilisateur(s) intègrent les méthodes spécifiquement développées par OLIVIER GIARDELLA dont notamment, des guides techniques, des fiches pédagogiques et des modèles de documents.

L'utilisateur de ces supports s'engage à respecter la propriété intellectuelle de la formation et est informé que toute violation du droit d'auteur sera poursuivie judiciairement par OLIVIER GIARDELLA.

À cet effet, il est rappelé ci-dessous le cadre juridique du droit d'auteur et les conséquences de son infraction.

1. Le contenu de ces supports reste la propriété d'OLIVIER GIARDELLA, son auteur. Les usagers s'interdisent, pour tout ou partie de ces supports, toute reproduction ou réutilisation à toutes fins de tiers internes ou externes ou à toutes fins de diffusion à titre onéreux ou gracieux, sous quelles que modalités que ce soit, sauf autorisation écrite d'OLIVIER GIARDELLA.
2. L'utilisateur ne peut donc bénéficier que des droits suivants sur l'œuvre :
  - représentation privée et gratuite dans un cercle de famille
  - copie ou reproduction réservée à un usage strictement privé du copiste
  - la publication d'une citation ou d'une analyse de l'œuvre, dans la mesure où celle-ci est brève et justifiée par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information, de l'œuvre
  - la parodie et la caricature.
3. L'utilisateur s'engage donc à ne pas :
  - reproduire ou de faire reproduire l'œuvre sans limitation de nombre, en tout ou en partie, par tous moyens et procédés, sur tous supports et tous matériaux tant actuels que futurs, connus ou inconnus, et notamment sur support papier ou dérivé, plastique, numérique, magnétique, électronique ou informatique, par téléchargement, vidéogramme, CD-Rom, CD-I, DVD, disque, disquette, réseau ;
  - représenter ou de faire représenter l'œuvre par tous moyens de diffusion et de communication actuel ou futur, connu ou inconnu, notamment par tout réseau de télécommunication on line, tel que internet, intranet, réseau de télévision numérique, transmission par voie hertzienne, par satellite, par câble, wap, système télématique interactif, par téléchargement, télétransmission, réseaux de téléphonie avec ou sans fil ;
  - adapter, modifier, transformer, faire évoluer, en tout ou en partie, l'œuvre ;
  - traduire ou de faire traduire l'œuvre, en tout ou en partie, en toute langue, et de reproduire l'œuvre en résultant sur tout support, papier, magnétique, optique ou électronique, et notamment sur internet, disque, disquette, bande, CD-Rom, listing ;

- 
- mettre sur le marché, de distribuer, commercialiser, diffuser l'œuvre, par tous moyens, y compris la location et le prêt, à titre gratuit ou onéreux ;
  - faire tout usage et d'exploiter l'œuvre au bénéfice de tiers, à quelque titre que ce soit ;
  - céder tout ou partie des droits cédés, et notamment de consentir à tout tiers tout contrat de reproduction, de distribution, de diffusion, de commercialisation, de fabrication, sous quelle que forme, quel que support et quel que moyen que ce soit, à titre onéreux ou gratuit.

Sous réserve du complet paiement du prix de la session de formation, Olivier Giardella pourra céder au Client les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification et d'exploitation des supports de formation, pour un usage exclusivement interne et dans des conditions devant être définies entre les parties.

## CONFIDENTIALITE

Toutes informations (hors celles accessibles au public) dont Olivier Giardella ou le Client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un Client un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants. Chacune des parties s'engage à restituer (ou détruire, au choix de l'autre partie) lesdites informations ainsi que leur copie, dans les 5 jours ouvrés après le terme ou la résiliation du contrat ou du bon de commande, sur simple demande de l'autre partie. Les Parties seront liées par la présente obligation de confidentialité pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de leurs relations contractuelles.

## COMMUNICATION

Le Client autorise expressément Olivier Giardella et ses filiales à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

## RENONCIATION

Le fait pour Olivier Giardella de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

## LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre Olivier Giardella et ses Clients relèvent de la Loi française.

## ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA ROCHELLE quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société Olivier Giardella qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

## ELECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par Olivier Giardella à son siège social au 24, rue des frênes – 17000 La Rochelle.